**Publication générale**

**Recherche d’experts en lien avec le phénomène des drogues**

**Appel à candidatures pour un PANEL CONSULTATIF en soutien à la Cellule Générale de Politique Drogues**

**Projet pilote 2024-2025**

**Date finale d’inscription 10/03/2024**

Travaillez-vous pour une organisation impliquée dans l'organisation des soins et de l’accompagnement des personnes ayant des problèmes d’addictions ? Êtes-vous un professionnel impliqué dans la l’approche de la criminalité organisée liée à la drogues ? Menez-vous des recherches scientifiques dans le domaine des drogues et des addictions ? Peut-être êtes-vous impliqué dans le développement d’une politique locale en matière de drogues ? Ou avez-vous de l’expérience dans la représentation d’usagers avec une problématique de consommation de drogues ?

**Alors, cet appel vous concerne !**

la Cellule Générale de Politique Drogues (CGPD) souhaite mettre en place un **Panel Consultatif** multidisciplinaire en soutien à la politique interfdédérale en matière de drogues. Ce panel sera constitué de 12 experts issus du monde scientifique, du terrain ou possédant un savoir expérientiel. Ce panel est mis en place pour une période d’essai au cours de laquelle le fonctionnement du panel consultatif sera testé et il fera l’objet d’une évaluation en 2025.

Le panel sera chargé de fournir des avis sur des questions politiques, de commenter les projets et plans d'action et d’identifier les nouveaux développements dans domaine des drogues afin de soutenir une politique en matière de drogues qui soit informée par l’évidence. Grâce à l'expertise de ses membres, des réponses innovantes à des problèmes complexes, basées sur des preuves et sur des bonnes pratiques et de l’expérience, pourront être formulées dans le cadre du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique interfédérale en matière de drogues. La CGPD vise ainsi une politique en matière de drogues mieux adaptée aux besoins et aux défis des parties prenantes, et une politique plus réactives face aux phénomènes émergents liés aux drogues. Le panel rédigera des avis à la demande de la CGPD.

Vous voulez en savoir plus ? Vous trouverez ci-dessous plus d'informations sur la mission, le profil recherché et la procédure de sélection

**personnes de contact** : nele.vantomme@health.fgov.be (NL) et katia.huard@health.fgov.be (FR)).

**Annexe 1**

**Panel consultatif de la Cellule Générale de Politique Drogues : mission, profil et procédure de sélection**

[Qui est la Cellule générale de Politique Drogues? 2](#_Toc157768552)

[Quelle est la mission du panel consultatif ? 2](#_Toc157768553)

[Comment va travailler le panel consultatif? 3](#_Toc157768554)

[Quels sont les profils recherchés pour les membres ? 3](#_Toc157768555)

[Quel est le profil recherché pour le/la président(e) ? 3](#_Toc157768556)

[Quelle est la durée de la nomination des membres et du président.e ? 4](#_Toc157768557)

[Sélection des membres 4](#_Toc157768558)

[Quels sont la procédure de sélection et le timing ? 4](#_Toc157768559)

[Comment soumettre ma candidature ? 5](#_Toc157768560)

Qu’est-ce que la Cellule Générale de Politique Drogues?

La Cellule Générale de Politique Drogues est l'organe de coordination des politiques belges en matière de drogues. Il s'agit d'un forum de discussion dans lequel les cabinets ministériels compétents, tant au niveau fédéral qu’au niveau des entités fédérées, échangent des informations et élaborent des propositions politiques pour le développement d’une politique globale et intégrée en matière de drogues. La Cellule Générale de Politique Drogues est actuellement présidée par la bel, la Professeure Charlotte Colman (UGent), et par le Coordinateur Adjoint, le Docteur Pablo Nicaise (UCLouvain).

La Coordination Permanente est chargée de l'organisation et de la préparation des réunions de la Cellule Générale de Politique Drogues.

Quelle est la mission du panel consultatif ?

* A la demande de la Cellule Générale de Politique Drogues, le Panel Consultatif :
* Rédige des avis sur des questions politiques spécifiques ;
* En amont de l'élaboration de la nouvelle stratégie interfédérale en matière de drogues : 1) élabore une analyse de la situation du phénomène des drogues en Belgique et 2) fournit un avis écrit sur le projet de stratégie en matière de drogues
* Signale les phénomènes émergents dans le domaine du phénomène des drogues

Comment va travailler le panel consultatif?

Le panel consultatif compte au minimum 6 et au maximum 12 membres permanents. Lors de la sélection des membres, une attention particulière est accordée à la représentativité et la diversité des domaines d'expertises, des genres et des groupes linguistiques.

Le/La Président·e détermine et coordonne le fonctionnement du panel consultatif. Il/elle est responsable de la communication entre la Cellule Générale de Politique Drogues et les membres du Panel Consultatif. Il/elle organise les réunions, détermine l'ordre du jour, répartit le travail, contrôle la qualité des avis et le respect des délais convenus.

Pour certains dossiers spécifiques nécessitant une expertise plus spécialisée, le Panel Consultatif peut être élargi de manière ponctuelle. Le/La Président·e du Panel Consultatif soumet alors une proposition d'experts ad hoc à la Coordination Permanente.

Quels sont les profils recherchés pour les membres ?

Les membres du Panel Consultatif sont issus de la société civile et du monde académique provenant de divers disciplines et secteurs impliqués dans le phénomène des drogues. Il s’agit :

* D’universitaires ou d’experts des Hautes Ecoles ou de personnes employées dans les domaines de l’accompagnement ou de la santé, de la sécurité ou du monde juridique, ou encore des politiques locales en matière de drogues.
* De personnes en rétablissement du domaine des addictions (y compris comportementales) et/ou des instances qui les représentent.

Il peut s'agir de représentants d'organisations reconnues (par exemple des organisations à but non lucratif) ainsi que de personnes nommés à titre personnel.

Dès leur nomination, les membres s’engagent :

* À mettre leur expertise à la disposition du Panel Consultatif, sachant que leur participation est attendue dans l'intérêt social et qu'il n'y a aucune compensation financière ;
* A travailler sur base de l'intégrité scientifique. Ils/elles n’ont aucun conflit d'intérêt et déclarent en âme et conscience les statuts, missions et sources de financement des organisations avec lesquelles ils/elles sont lié(e)s ;
* A travailler en consensus et en multidisciplinarité avec les autres experts ;
* A travailler dans un environnement bilingue sans traduction simultanée. Ils/elles parlent donc Français ou Néerlandais et ont au moins une connaissance passive de la deuxième langue.

Quel est le profil recherché pour le/la Président·e ?

Le/la Président·e du Panel Consultatif est une personne possédant une connaissance ou une expertise globale dans le domaine des drogues. Il/Elle:

* possède une bonne connaissance de tous les piliers de la politique interfédérale en matière de drogues et des questions qui y sont associées ;
* possède une connaissance active des deux langues nationales (NL/FR).

Quelle est la durée du mandat des membres et de la présidence ?

Les membres sélectionnés et le/la Président·e sont nommés pour un mandat d’une durée de 2 ans. Il s'agit d'une période d'essai qui correspond à la durée de la stratégie interfédérale en matière de drogues 2024 - 2025. Le fonctionnement du Panel Consultatif sera ensuite évalué et, le cas échéant, adapté.

Sélection des membres

Lescandidats sélectionnés :

* seront directement impliqués dans des activités en lien avec le phénomène des drogues et des addictions au sens large ;
* ne seront pas (directement ou indirectement) impliqués dans une organisation à caractère commercial ;
* travaillent en Belgique.

Les candidats pourront démontrer leur expertise, au moment de la demande, **qu'ils répondent à au moins deux des critères** **suivants** en lien avec le phénomène des drogues et des addictions :

1. Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine et être reconnu pour leur expertise et leurs connaissances par d'autres experts nationaux et/ou internationaux du domaine ;
2. Être actifs en tant qu'expert du vécu ou en tant que représentant d’experts du vécu et être reconnu pour cela par les usagers, les services ou les autorités ;
3. Être ou avoir été employé ou associé à une université, une Haute Ecole ou une institution scientifique pendant au moins 10 ans ;
4. Avoir contribué à des publications scientifiques de haut niveau dans les domaines demandés ;
5. Avoir de l'expérience dans la rédaction de rapports multidisciplinaires ou de consensus en collaboration avec d'autres experts.

La liste des candidats sélectionnés sera soumise à la Cellule Générale de Politique Drogues pour approbation.

Quels sont la procédure de sélection et le timing ?

La procédure de sélection et le calendrier sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| 10 mars 2024 | Deadline pour l’introduction des candidatures |
| 11 mars – 12 avril 2024 | Evaluation des candidatures sur la base du formulaire d’inscription et de la lettre de motivation.  |
| Fin avril-début mai | Une liste des candidats sélectionnés est soumise à la Cellule Générale de Politique Drogues pour approbation.Les candidats seront informés par écrit de leur (non-) sélection.La liste des membres et du/de la Président·e du Panel Consultatif est publiée sur [www.politiquedrogue.be](http://www.politiquedrogue.be).  |

Comment soumettre sa candidature ?

En envoyant le formulaire d'inscription ci-joint avec une lettre de motivation à katia.huard@health.fgov.be (FR) et nele.vantomme@health.fgov.be (NL) au plus tard le 10 mars 2024.

**Annexe 2**

**Formulaire de candidature au Panel Consultatif en soutien à la Cellule Générale de Politique Drogues (CGPD)**

**Par ce formulaire d’inscription, je pose ma candidature pour devenir membre du Panel Consultatif en soutien à la Cellule Générale de Politique Drogues. Je déclare avoir pris connaissance de la description des conditions et missions en tant que membre potentiel du Panel Consultatif de la CGPD.**

**Je déclare que les données mentionnées ci-dessous sont exactes.**

**Les candidat·es au Panel Consultatif seront sélectionné·es par la Coordination Permanente. Cette sélection sera ensuite soumise pour approbation à la CGPD.**

**Ce formulaire (et ses éventuelles annexes) doit être envoyé au plus tard le 10 mars 2024 à** **katia.huard@health.fgov.be** **(FR) ou** **nele.vantomme@health.fgov.be** **(NL).**

**Merci pour votre participation !**

Données personnelles

NOM: ………………………………………………… PRENOM: …………………………………………………………………
Adresse mail: ………………………………………………………………Téléphone (optionnel) ……..…………………….
Organisation (facultatif) …………………………………………………………………………………………………………….

Qualification / critères de sélection

1. **Veuillez indiquer au moins deux critères de sélection que vous remplissez et les expliquer brièvement.**:

[ ]  J’ai une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine et je suis reconnu pour mon expertise et mes connaissances par d'autres experts nationaux et/ou internationaux en la matière.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaine du pilier et fonction(prévention, assistance, réduction des risques et/ou sécurité/mesures administratives)** | **Organisation/institution** | **Durée (de/à)** |
|  |  |  |

[ ]  Je suis actif en tant qu’expert de vécu ou je représente des experts de vécu et je suis reconnu pour cela par des usagers, les services ou les autorités

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaine du pilier et fonction(prévention, assistance, réduction des risques et/ou sécurité/mesures administratives)** | **Organisation/institution** | **Durée (de/à)** |
|  |  |  |

[ ]  J’ai été employé ou associé à une université, une haute école ou un établissement scientifique pendant au moins 10 ans

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaine du pilier et fonction(prévention, assistance, réduction des risques et/ou sécurité/mesures administratives)** | **Organisation/institution** | **Durée (de/à)** |
|  |  |  |

[ ]  J’ai contribué à des publications scientifiques de haute qualité dans les domaines demandés

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaine du pilier et fonction(prévention, assistance, réduction des risques et/ou sécurité/mesures administratives)** | **Organisation/institution** | **Durée (de/à)** |
|  |  |  |

[ ]  Je possède une expérience de travail dans un contexte multidisciplinaire ou de rédaction de rapports de consensus en collaboration avec d'autres experts

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaine du pilier et fonction(prévention, assistance, réduction des risques et/ou sécurité/mesures administratives)** | **Organisation/institution** | **Durée (de/à)** |
|  |  |  |

1. **Si vous avez une bonne connaissance de tous les piliers de la politique interfédérale en matière de drogues, des questions qui y sont associées et que vous pouvez démontrer que vous êtes bilingue, vous pouvez vous présenter comme Président·e du Panel Consultatif.** Le/la Président.e :
	* Est responsable de la communication entre la Coordination Permanente de la CGPD et les membres du Panel Consultatif ;
	* Organise une réunion du Panel Consultatif au moins une fois par an à la demande et en présence de la Coordination Permanente de la CGPD;
	* Détermine l'ordre du jour des réunions (également pour la fonction de signal) ;
	* Est responsable de la répartition des tâches pour la préparation des avis et des rapports, ainsi que de la préparation des procès-verbaux des réunions ;
	* Si cela est jugé pertinent, est responsable de l'organisation des groupes de travail thématiques. Il/Elle peut soumettre des suggestions à la Coordination Permanente de la CGPD pour la création et la composition de ce groupe ;
	* Veille à ce que les avis – où d’application - soient équilibrés en termes de vision sur les piliers « bien-être/santé » et « sécurité/mesures administratives » et en termes d'accent fédéral et régional ;
	* S'assure du respect des délais;
	* Surveille la qualité des avis soumis à la CGPD (scientifiquement fondés, fondés sur des faits, pertinents pour la politique interfédérale en matière de drogues) ;
	* Assure une participation active et correcte des membres.

**Souhaitez-vous présenter votre candidature pour cette fonction ?**

[ ] Non

[ ] Oui

Motivez les raison pour lesquelles vous êtes admissible à ce poste (max 10 lignes, calibri 11, interligne 1,5) :

1. **Vous déclarez de bonne foi que:**
* Vous êtes disposé à vous mettre à la disposition du Panel Consultatif;
* Vous faites preuve d'intégrité scientifique. Vous n'avez pas de conflits d'intérêts. Ce faisant, vous déclarez de plein gré les statuts, les missions et les sources de financement des organisations auxquelles vous êtes lié. Les déclarations sur l'honneur sont évaluées par la Coordination Permanente de la CGPD;
* Vous vous engagez à travailler en consensus et en pluridisciplinarité avec les autres experts;
* Vous parlez Néerlandais ou Français et avez au moins une connaissance passive de la deuxième langue (Français ou Néerlandais) (les réunions se déroulent dans un environnement bilingue et sans traduction simultanée);
* Vous travaillez en Belgique;
* Vous êtes conscient(e) que votre participation est en fonction de l'intérêt social et qu'il n'y a pas de rémunération financière.

[ ] Non

[ ] Oui

Motivation

**Expliquez comment votre expérience, vos connaissances et/ou votre expertise dans le domaine peuvent apporter une valeur ajoutée au Panel Consultatif pour soutenir la CGPD (1 page max, calibri 11, interligne 1,5)**

|  |
| --- |
|  |

Signature électronique